

Séance publique du 7 mars 2011

**Le rattachement de Nice à la France en 1860
ou
Nice est-elle juridiquement française ?**

**par le recteur Christian NIQUE
membre correspondant**

MOTS-CLÉS

Comté de Nice - Dédition de 1388 - Traité de 1860 - Rattachement - Referendum - France - Savoie - Piémont-Sardaigne - Napoléon III - Cavour - Victor Emmanuel

RÉSUMÉ

Le pays niçois, une des premières terres d'Europe où l'homme venant d'Afrique s'est arrêté, a connu jusqu'à il y a peu une histoire tumultueuse et étonnante. Les Celtes, les Ligures, les Grecs, les Romains s'y sont implantés. Les Provençaux ont longtemps cherché à le conquérir. En 1144, Nice se proclame "commune indépendante", avant de décider de se placer sous la protection du duc de Savoie par un acte de dédition en 1388. Mais elle sera plusieurs fois convoitée, envahie, et parfois même détruite par la France (par François I^{er}, par Louis XIV) qui aimerait posséder ce couloir qui ouvre vers la péninsule italienne. Après avoir été annexé et être devenu département français en 1792, puis être redevenu possession du duc de Savoie – roi de Piémont-Sardaigne –, le pays niçois devient finalement français par un curieux arrangement diplomatique entre Napoléon III et Cavour en 1860. Aujourd'hui, les Niçois se sentent définitivement français. Pourtant il est encore des voix pour dénoncer le traité de 1860 et pour affirmer qu'il n'aurait pas de fondement juridique. La présente conférence fait le point sur la longue et étonnante évolution qui a conduit à cet état et sur les arguments de ceux qui considèrent qu'il est un coup de force, un moyen habile de faire une annexion de Nice déguisée en referendum, un acte dépourvu de fondement juridique. Ce qui conduit à examiner une curieuse question : Nice est certes rattachée à la France, mais est-elle "juridiquement" française ?

Le "Pays niçois", c'est-à-dire l'espace que les hommes ont, au fil du temps, depuis plus de 25 siècles, organisé en un territoire social et économique dont Nice est le centre, est un "entre deux", une sorte d'enclave géographique n'offrant guère jusqu'à une période récente de possibilité d'entrer et de sortir qu'à l'est et à l'ouest.

L'accès en est en effet fortement barré au nord par l'arc de cercle que forment les hautes montagnes alpines, et il n'est possible au sud que par la mer qui, dès la côte, plonge à de grandes profondeurs. Du côté de l'est, les montagnes sont

également élevées, mais quelques cols (ceux de Tende, de Sospel) sont moins difficilement franchissables. Du côté de l'ouest, le Var forme une barrière forte à cause de gorges profondes et de crues fréquentes et intenses, mais une barrière que, même avant l'existence de ponts, l'on pouvait traverser parfois. La première spécificité du Pays niçois est géographique : c'est un enclavement.

Dans ce petit territoire de 3000 km² ainsi enfermé, ancré entre mer et montagne, à la façade maritime étroite, au relief rude, au sol pauvre, les populations se sont installées dans les vallées (du Var, du Paillon, de la Tinée, de la Vésubie, de la Roya), et y ont vécu, malgré l'existence de la Via Augusta qui le traverse depuis l'époque romaine, sans beaucoup d'échanges avec l'extérieur. Il a fallu attendre les progrès techniques du XIX^e siècle, le développement des routes et des moyens de transport, pour que ce pays s'ouvre. Depuis des centaines de milliers d'années, et jusqu'à une période récente, les hommes qui vivaient dans ce pays étaient fortement repliés sur eux-mêmes.

Dans ces conditions géographiques, qui favorisaient le repliement en permettant toutefois des contacts avec l'est (c'est-à-dire le Piémont et ce qui deviendra l'Italie) et avec l'ouest (c'est-à-dire la Provence et ce qui deviendra la France), l'organisation politique du territoire pouvait prendre trois directions :

- ou bien le territoire s'organisait de manière indépendante ;
- ou bien il s'organisait en lien avec le grand territoire voisin de l'est ;
- ou bien il s'organisait en lien avec le grand territoire voisin de l'ouest.

Au cours de son histoire, le Pays niçois a connu ces trois modalités d'organisations politiques. Il a parfois été tenté par l'indépendance et la ville de Nice n'a parfois eu d'autre tutelle qu'elle-même. Il a parfois été l'objet de la convoitise des territoires voisins de l'est et de l'ouest et leur a parfois été rattaché. Le statut politique du Pays niçois, à la suite de conflits guerriers la plupart du temps, a souvent changé au fil du temps. Il n'est français que depuis 1860 : on fête en 2010 le cent cinquantième de son rattachement à son voisin de l'ouest, la France.

Ce rattachement – une fois n'est pas coutume – n'est pas directement consécutif à une guerre. Il découle certes d'enjeux diplomatiques, mais il n'y a pas eu de guerre de prise de possession du territoire. Ce sont certes les dirigeants des grands Etats, Napoléon III d'une part, Victor Emmanuel II et Cavour d'autre part, qui en ont pris l'initiative. Mais – fait rare dans l'histoire de l'évolution des frontières entre deux Etats – c'est par un plébiscite que la population a été invitée à choisir son sort. Si bien que l'on dit aujourd'hui à Nice, à l'occasion de ce cent cinquantième, que c'est librement que la population niçoise est devenue française. L'histoire est moins simple que cette vision trop idyllique des relations diplomatiques. La réalité est plus complexe.

Dès le début du processus qui a conduit à l'union avec la France, en 1860, la question a été posée de savoir s'il s'agissait d'un rattachement volontaire ou d'une annexion déguisée. La grande majorité de la population ne s'est sans doute pas impliquée dans ce débat et a accepté cette situation de fait. Mais une partie, dont et avec le célèbre Garibaldi, a contesté la légalité du transfert à la France. Petit à petit, même s'il s'est toujours trouvé quelques voix pour continuer à s'opposer au rattachement, les habitants du Pays niçois (on dit du "Comté de Nice") se sont habitués

à être français. Nice est désormais la quatrième ville de France, et, même si les Niçois ont le sentiment d'une forte spécificité de leur territoire, l'appartenance à une autre entité politique que la France n'est généralement plus qu'un souvenir.

Pourtant, depuis quelques années, une revendication d'indépendance au nom de l'histoire et de la géographie essaie à nouveau de se faire entendre. Ceux qui la portent s'appuient sur le fait que le Pays niçois est un espace bien délimité par la nature et dans lequel la population a historiquement vocation à s'organiser elle-même sans avoir besoin de tutelles extérieures. Ils rappellent que l'histoire de cette population a plus souvent été marquée par l'indépendance que par la soumission à des puissances voisines. Enfin ils affirment que le rattachement à la France en 1860 est un acte de violence sans fondement juridique solide, et que la communauté internationale, selon eux, ne saurait le reconnaître.

Alors une question se pose aujourd'hui : Nice, certes, se croit française et les institutions de la République sont à Nice en place, mais Nice est-elle véritablement française ? Son histoire a-t-elle ou non fait d'elle et du pays qui l'entoure une terre culturellement française ? Quand on sait combien est affirmée l'"identité niçoise", la question a du sens.

Au-delà, et parce qu'un mouvement la relance aujourd'hui encore, une question complémentaire est posée : Nice et le Pays niçois sont-ils juridiquement français ? Les traités qui les rattachent à la France sont-ils juridiquement fondés ? Ceux qui contestent le rattachement à la France ont-ils des arguments solides ?

Pour comprendre l'histoire de Nice et de son territoire, pour comprendre son évolution et pourquoi celle-ci a débouché sur un rattachement à la France, pour en mesurer les enjeux et les conséquences, trois dates majeures peuvent servir de repères : 1388, 1792 et 1860 :

- 1388 : la dédition de Nice à la Maison de Savoie ;
- 1792 : la première annexion durable de Nice par la France ;
- 1860 : le rattachement du Comté de Nice à la France.

Les propos ci-après évoqueront les processus qui ont conduit à ces trois événements majeurs et la situation nouvelle que ces événements ont engendrée, pour déboucher, à la lumière de l'histoire, sur l'examen de la question que certains essaient de poser aujourd'hui : Nice est-elle vraiment française ?

I – Avant et après la dédition de Nice à la Maison de Savoie (1388)

Le peuplement du Pays niçois n'a évidemment pas commencé en 1388, mais cette date marque le début du processus de construction de ce que l'on pourrait appeler l'état politique actuel de ce territoire.

Les premières traces de présence humaine autour de Nice sont parmi les plus anciennes d'Europe. Elles datent d'environ un million d'années. Des hommes vivaient alors dans la grotte du Vallonnet à Roquebrune Cap Martin, l'une des plus vieilles grottes habitées du monde. D'autres sites témoignent du fait que des hommes préhistoriques vivaient entre mer et montagne, comme dans le secteur du Mont Boron, le site Terra Amata qui conserve des traces humaines vieilles de 400 000 ans, ou encore le site du Lazaret qui était habité entre 230 000 et 130 000 avant notre ère.

Au Xe siècle avant Jésus-Christ, une tribu ligure développait une civilisation du cuivre et du bronze sur les collines de Cimiez et du Château, rejointe au e siècle par un rameau celte qui maîtrisait le fer. De ces deux peuples naissent une cinquantaine de tribus celto-ligures (dont les Vediantiens, sur le site de Nice). Ces tribus se fédèrent sous le nom de Salyens. Nice n'est pas, loin s'en faut, une région récemment conquise par l'homme. Elle a sans doute été une des premières régions d'Europe où l'homme venant d'Afrique s'est arrêté.

Au e siècle avant Jésus-Christ, les Grecs qui avaient fondé Massilia (Marseille) vers -600, fondent Antipolis (qui deviendra Antibes), puis Nikaïa (qui deviendra Nice). L'origine du nom est encore incertaine : les historiens ont longtemps pensé qu'il provient de Nike (qui signifie victoire en grec), mais il se pourrait qu'il s'agisse plutôt d'une racine celto-ligure réutilisée par les Grecs. Quoiqu'il en soit, Nikaïa n'est alors qu'un site secondaire, un comptoir qui permet à Massilia de faire des échanges commerciaux avec les tribus locales. Ce n'est pas une ville organisée : Nikaïa n'a pas d'institution qui la dirige ; elle est sous la dépendance grecque de Massilia.

Un peu avant -100 (en -154, puis en -124), les Grecs de Massilia, menacés par la piraterie ligure, appellent Rome au secours. Les Romains envoient une armée pour les aider, et en profitent pour s'installer dans le territoire entre Rhône et Alpes. En -63, ils fondent une ville rivale de Nikaïa, Cemenelum, l'actuel quartier de Cimiez à Nice. Puis ils créent (vers -14 avant Jésus-Christ) la Province des Alpes-Maritimes, dont Cemenelum est la capitale. Cemenelum perd cependant de son influence, disparaît en tant que capitale (en 376 après J.C) au profit d'Embrun, et finit par être rattachée à Nikaïa devenue romaine. Le déclin se poursuit ; l'Empire romain disparaît en 476 ; il ne reste plus aucune trace de ce qui s'est passé à Nice pendant les trois siècles qui suivent, c'est-à-dire pendant cette période où la Provence est secouée par les invasions barbares, et, sur fond de guerres incessantes, par les démembrements successifs de l'Empire carolingien.

Il en sort la naissance du Comté de Provence à partir de 1125, qui est intégré à l'Empire germanique. Le territoire niçois en fait alors partie sans qu'une véritable tutelle ne semble s'exercer sur lui. En 1144, Nice s'organise d'ailleurs en commune indépendante (comme l'ont fait un peu avant Avignon, Arles, Tarascon, et comme le feront peu après Grasse et Marseille) : elle est alors dotée d'une charte et dirigée par des consuls et un podestat, et elle conclura même des alliances politiques et militaires avec Gênes et Pisé. A diverses reprises, les Consuls de Nice manifestent leur indépendance, affirment les privilèges propres de leur cité, et refusent l'autorité du Comte de Provence. Cette charte niçoise sera régulièrement confirmée par les Comtes de Provence jusqu'à la dédition de 1388 qui inaugurerait alors une nouvelle période qui conduira au rattachement à la France. Avant cette dédition et ce processus qui va la conduire à devenir française, Nice a été, de fait, une République indépendante pendant près de deux cent cinquante ans. Cette indépendance revendiquée et âprement défendue va donc prendre fin en 1388.

Le processus qui conduira à la dédition de 1388 commence en réalité en 1343. Le Comte de Provence Robert d'Anjou, qui est aussi Roi de Naples, meurt. Son héritière est la Reine Jeanne, une femme maladroite, qui se complaît dans les intrigues et les gère mal. Elle se marie quatre fois mais n'a pas d'enfant. Elle adopte une première fois son cousin Charles de Duras et en fait son héritier, puis elle se dédit et adopte un autre cousin, Louis d'Anjou, qu'elle veut désormais comme

héritier. Charles de Duras, privé de son héritage, entre en guerre contre la Reine Jeanne. La Provence se divise en deux camps en guerre l'un contre l'autre : Nice est favorable à Duras, comme la plupart des villes qui l'entourent (sauf Grasse). Les deux belligérants meurent ; leurs héritiers sont des enfants ; ce sont leurs mères qui régissent (Marie de Blois pour le petit Louis d'Anjou, et Marguerite de Hongrie pour le petit Ladislas de Duras). Beaucoup de villes qui soutenaient le camp des Duras finissent par se soumettre à Louis d'Anjou, qui devient Comte de Provence, mais Nice et les villes du Pays niçois restent fidèles à Duras. A l'été 1388, une expédition se prépare dans le but de faire tomber Nice et son pays.

Nice ne veut pas se soumettre au Comte de Provence mais court le risque d'être militairement contrainte. Pour l'éviter, le gouverneur (Jean Grimaldi de Beuil) envisage une alliance avec le Comte de Savoie, Amédée VII, qui pourrait empêcher l'invasion du pays par la Provence. Le Comte de Savoie semble prêt à accorder sa protection, ce qui lui permettrait d'agrandir son territoire d'influence et d'obtenir pour son Comté un débouché vers la mer. Le 28 septembre 1388, les représentants de la commune libre de Nice offrent la dédition (c'est-à-dire la soumission) de Nice au Comte de Savoie en échange de sa protection contre la Provence. Dans la foulée, plusieurs autres villes suivent l'exemple de cette soumission contractuelle.

Un traité est alors signé. Il garantit que le Comte de Savoie gouvernera et protégera Nice pendant trois années. Il précise que Ladislas de Duras a trois ans pour rembourser le Comte de Savoie des dépenses qu'il aura faites pour défendre Nice. S'il ne le rembourse pas dans ce délai, la dédition, c'est-à-dire la soumission de Nice aux Savoie deviendra définitive. Aucun remboursement n'a lieu et le 13 novembre 1391 la dédition de Nice au Comte de Savoie devient donc définitive. Nice échappe au risque de tutelle du Comte de Provence, mais perd l'autonomie qu'elle avait auparavant.

Une nouvelle période s'ouvre pour le Pays niçois. Il n'est plus soumis au risque d'invasion par son voisin provençal, mais son sort est maintenant lié à la Maison de Savoie, qui sera plusieurs fois en guerre contre la France. Désormais, c'est la France qui va s'intéresser à Nice et tenter de la ravir à la Savoie. Cette situation nouvelle conduira à plusieurs tentatives d'annexion de Nice et de ses environs par la France, qui déboucheront sur une première annexion durable en 1792.

II – Avant et après la première annexion durable de Nice (1792)

Après l'acte de dédition, le Comte de Savoie nomme un gouverneur pour diriger ce que la Savoie appelle alors ses "Terres neuves de Provence". Le Comte de Savoie, qui obtient de l'Empereur germanique le titre de Duc en 1416, et qui avait annexé le Piémont en 1368, possède alors un ensemble formé de trois territoires : la Savoie, le Piémont et le Pays niçois, qui sera appelé par la Savoie à partir de 1526 Comté de Nice ("comté" ayant le sens italien de "pays" et non pas de possession d'un Comte. Il n'y aura jamais de Comte de Nice, sauf Louis XIV qui pendant quelques années s'attribuera ce titre pour marquer sa victoire sur la ville). Mais, pour l'heure, au début du XV^e siècle, avec ses trois territoires (Savoie, Piémont et Nice) la Maison

de Savoie contrôle la quasi-totalité des cols alpins entre la France et la péninsule italienne. C'est ce qui va attirer les convoitises de ses puissants voisins, et tout particulièrement de la France.

Ce qui intéresse les rois français successifs à partir de la fin du XV^e siècle, c'est l'Italie, et donc la possibilité d'accéder à la péninsule. A partir de 1483, les rois français y envoient régulièrement des expéditions militaires mais ils finissent toujours par battre en retraite, jusqu'à François I^{er}, qui efface toutes ces défaites par la victoire de Marignan en 1515. Le traité de Noyon qui s'en suit en 1516 attribue le Milanais à la France. François I^{er}, dont la position est ainsi renforcée, demande Nice au Duc de Savoie, sans toutefois l'obtenir. Cette pénétration de la France dans la péninsule a un effet sur les relations internationales : elle inquiète Charles Quint, alors Roi d'Espagne, qui deviendra Empereur en 1519.

Dès lors commence la grande rivalité entre François I^{er} et Charles Quint, dont Nice va indirectement souffrir. Les Habsbourg ont peur de la France. Une première guerre entre les deux puissances éclate en 1521 et se termine en 1526 pour François I^{er} par le désastre de Pavie. Une seconde guerre, de 1526 à 1529, se termine par la Paix de Cambrai, qui confirme la perte de Milan pour la France.

En 1536, François I^{er} envisage de repartir guerroyer en Italie. Il demande au Duc l'autorisation de traverser la Savoie, mais il n'obtient qu'un refus. Il décide alors d'envahir la Savoie et réussit en outre à prendre Turin et une partie du Piémont. Le Duc de Savoie est contraint de se réfugier à Nice avec sa famille, son trésor et le Saint-Suaire (qui lui appartenait depuis 1452). En 1538, le Congrès de Nice, qui réunit, pour tenter de préparer la paix, le Roi, l'Empereur et le Pape, confirme que la Maison de Savoie n'a plus pour possession que six villes, dont Nice qui devient donc le refuge d'une Maison de Savoie qui a perdu la Savoie et le Piémont. Nice est alors la capitale du Duché, mais d'un Duché fortement rétréci et faible.

La paix entre Charles Quint et François I^{er} ne durera qu'à peine deux ans : les hostilités reprennent en 1540. Les Savoie, qui résident alors toujours à Nice, sont alliés avec les Habsbourg : François I^{er} décide de tenter de prendre le territoire des Savoie et se lance en 1543 dans le siège de Nice. La ville est bombardée, pillée et brûlée. C'est au cours d'une de ces journées qu'une lavandière, Catherine Ségurane, drapeau à la main, aurait vaillamment défendu le château contre les Français et les Turcs. Elle est devenue à Nice une véritable légende, qui est aujourd'hui encore connue de tous les Niçois. Le siège dure deux mois et débouche sur la prise de la ville basse. Charles Quint se prépare à venir au secours de Nice, et les Franco-Turcs lèvent le siège après avoir mis la ville à sac. L'année suivante, Charles Quint est battu : il abandonne à François I^{er} la Savoie et le Piémont et, en compensation, François I^{er} consent à laisser Nice au Duc de Savoie. Le siège de Nice par la France qui voulait l'annexer n'aura servi à rien puisque, malgré la victoire de François I^{er} : Nice reste possession des Savoie. Une des conséquences, cependant, est que pour les Niçois les Français sont résolument des ennemis.

A partir de ces échecs, le Duc de Savoie va tenter de reconstituer son Duché et de le consolider en construisant des fortifications – notamment à Nice – pour pouvoir résister à toute tentative d'envahissement. Il apporte son concours à l'Empereur dans sa lutte contre les Français et remporte pour lui la victoire de Saint-Quentin, qui conduit en 1559 au Traité du Cateau-Cambrésis : par ce traité, il récupère tous ses territoires perdus, ce qui lui permet de rétablir en 1562 sa capitale (qui était à Nice depuis ses précédents déboires) à Turin. Pour mieux défendre Nice,

il a construit un fort (le fort du Mont Saint-Alban, en 1555) ainsi qu'une citadelle (la citadelle de Villefranche, la même année). Il a fortifié la rade et armé des galères pour surveiller les côtes. Nice est devenue une place forte, pour le cas où la France la menacerait à nouveau. En 1562, affirmant ainsi que le Comté de Nice n'est pas français, le Duc y impose l'italien comme langue officielle. En 1579, il acquiert le Comté voisin de Tende qui relie le Comté de Nice au Piémont. Il a reconstitué une partie du Duché : le Piémont et Nice ne font alors plus qu'un, face à la France.

Et la France va revenir à l'assaut de Nice un peu plus d'un siècle plus tard. En 1690, le Duc de Savoie est convaincu qu'il a plus à gagner pour l'extension de son territoire d'une alliance avec les Habsbourg plutôt qu'avec Louis XIV. En conséquence, il s'allie avec l'Espagne contre laquelle la France est en guerre. En août 1690, les troupes du Roi Soleil ravagent la Savoie et pénètrent à Turin. En mars 1691, elles s'attaquent à Nice. Les défenseurs de la citadelle, très inférieurs en nombre, ne se rendent qu'après un bombardement intense qui entraîne l'explosion de la poudrière du donjon. La ville est systématiquement soumise à des bombardements, et l'on dénombre plusieurs milliers de morts. Finalement, Nice tombe aux mains des Français. Vauban, qui y vient en 1693 pour étudier la possibilité de construire des fortifications, écrit au roi et donne alors la véritable raison de la tentative d'annexion : "Ce qu'il y a de certain est que la place et tout le Comté de Nice conviennent parfaitement à la France par la raison que ce pays dans toute son étendue partage les sommets des plus hautes Alpes avec le Piémont, qui sont les bornes naturelles de la France du côté de l'Italie telles que Dieu les a créées et qu'elles devraient être à notre égard". L'annexion par la France durera cinq ans, jusqu'au traité de Turin qui consacre le mariage du petit-fils du Roi et de la fille du Duc et qui rend Nice à la Maison de Savoie. Pendant ces cinq ans d'annexion, alors qu'il n'y a jamais eu de Comte à la tête du Comté, Louis XIV se dit Roi de France et Comte de Nice. Louis XIV aura été le seul Comte du Comté de Nice.

Louis XIV a donc rendu Nice au Duc de Savoie, mais ce n'est que pour un temps très bref. En 1705, alors qu'il est en guerre au sujet de la succession de l'Espagne avec une grande partie de l'Europe, et alors que le Duc de Savoie a changé d'alliance et a rejoint ses ennemis, il décide à nouveau de faire le siège de Nice, qui devrait pouvoir lui ouvrir la porte de l'Italie. Le siège commence en avril 1705 et se termine en juin 1706. La ville est à nouveau bombardée par les Français. Louis XIV fait détruire la citadelle et tout ce qu'il peut y avoir de fortifications. A l'été 1706, il ne reste plus rien de ce qui faisait la fonction défensive de Nice. A cause de Louis XIV, elle perd à tout jamais cette fonction. La guerre de succession d'Espagne se termine en 1713 par la Paix d'Utrecht : l'Empereur autrichien gagne de nombreux territoires, dont une grande partie de l'Italie, et le Duc de Savoie reprend possession du Comté de Nice et gagne la couronne de Roi de Sicile, qu'il échangera en 1720 contre celle de Sardaigne. Nice dès lors n'est plus rattachée à un duché mais à un royaume, le Royaume sarde, dont le Roi, également Duc de Savoie, possède la Sardaigne, le Piémont, la Savoie et le Comté de Nice. Dès lors, Nice fait partie du Royaume sarde.

La paix pour Nice ne va guère durer qu'une trentaine d'années. En 1742, le roi de Piémont-Sardaigne s'allie à l'Autriche contre la France et l'Espagne. La Savoie est occupée et le Comté de Nice est à nouveau envahi. Pendant quelques années, les deux camps gagnent successivement de petites victoires, jusqu'au traité

d'Aix-la-Chapelle en 1748, qui rend Nice aux Savoie. A partir de 1756, la France et l'Autriche deviennent alliées : le Comté de Nice, du coup, n'est plus pour elles un enjeu militaire. Sa situation devient stable, jusqu'en 1792 où survient un nouveau bouleversement en Europe à la suite de la Révolution française. Et le Comté de Nice va alors redevenir un enjeu militaire et sera à nouveau annexé par la France, cette fois de manière plus durable.

Dans un premier temps, l'écho de la Révolution française ne parvient pas jusqu'à Nice, sinon que de nombreux émigrés (plus de 10 000) viennent s'y réfugier. Début 1792, les Révolutionnaires pensent qu'une guerre diffuserait les idées de la Révolution à l'extérieur du pays et l'affermirait à l'intérieur. Ils déclarent la guerre au Roi de Bohême et de Hongrie en avril. C'est le début d'un engrenage dans lequel le Roi de Piémont-Sardaigne entre vite : il déclare la guerre à la France le 23 juillet et conclut un traité avec l'Autriche le 22 septembre. Fin septembre, la Savoie et Nice sont occupées – encore une fois – par les Français. L'armée sarde tente, entre 1793 et 1794, de reprendre quelques villes dans le Comté, mais sans succès. Les Français installent une administration provisoire à Nice dès la fin 1792.

L'annexion est en marche. Le 4 novembre, une délégation est envoyée à Paris pour demander la réunion du Comté de Nice à la France. La Convention accepte mais demande que la population soit consultée. Un référendum a lieu le 28 novembre. Un tiers des villes et villages du Comté y participent, et là où le vote a lieu, c'est sous l'étroite surveillance des troupes d'occupation. Le résultat est que les Niçois demandent à l'unanimité à devenir français...

La Convention décide l'annexion le 31 janvier 1793. Le 4 février, elle crée un "Département des Alpes maritimes" en lieu et place du Comté de Nice (et auquel la Principauté de Monaco, annexée elle-aussi, sera jointe dix jours plus tard).

L'armée sarde tente de reprendre quelques villages dans le Comté, mais sans succès. Dans la montagne, des miliciens niçois, les Barbets, essaient de résister à l'envahisseur en le harcelant : ces résistants sont encore dans la mémoire des Niçois. Malgré cette résistance, les Sardes sont rejetés en Piémont. Bonaparte, à la tête de l'armée d'Italie, marche sur Turin en mars 1796. Le 15 mai, par le Traité de Paris, la Sardaigne cède officiellement la Savoie et le Comté de Nice à la France. Dans un premier temps, la population accepte mal la mise en place de la législation française, puis les choses se normalisent peu à peu. Nice est devenue le chef-lieu d'un département français.

Elle le restera plus de vingt ans. Sous l'Empire, la ville prospère, ce qui contribue à faire accepter par la population le nouveau statut politique, même si au plan culturel, la francisation reste limitée. Mais la chute de l'Empire remet tout en cause en 1814. Après l'abdication de Napoléon Ier, le Roi de Sardaigne rentre à Turin et le Traité de Paris (30 mai 1814) lui rend le Piémont, la Savoie et le Comté de Nice. Il y rétablit l'ordre ancien. L'épisode français s'interrompt, mais il est incontestable qu'il a marqué les esprits..

Un an plus tard, le Congrès de Vienne, qui réunit les pays vainqueurs de Napoléon, décide des nouvelles frontières en Europe (Traité du 9 juin 1815). Il attribue Gênes à la Sardaigne. Nice perd alors son rôle de grand port. Une période nouvelle s'ouvre en début de XIX^e siècle. Nice est redevenue composante du royaume de Piémont- Sardaigne. Elle le restera jusqu'au rattachement à la France, une nouvelle fois, en 1860.

III – Avant et après l’union du Comté de Nice avec la France (1860)

Le Traité de Vienne, en 1815, avait confirmé l’existence de nombreux Etats dans la péninsule et les avait placés sous la tutelle de l’Autriche. Cette situation d’éclatement et de dépendance débouche sur la naissance du “Risorgimento”, un mouvement philosophique et politique qui va prôner l’indépendance et l’unité de l’Italie. Le Roi de Piémont-Sardaigne Charles-Albert, poussé par l’opinion, décide d’agir pour l’unification et déclare la guerre à l’Autriche dans le but de la chasser hors de l’Italie. Mais son armée est battue et il est contraint d’abdiquer le 23 mars 1849. Son fils Victor-Emmanuel II lui succède. Avec son premier ministre Cavour, il va poursuivre, mais sur des bases différentes, la politique d’indépendance et d’unification de l’Italie, qui aura pour conséquence la transmission à la France de la Savoie et du Comté de Nice.

En 1856, Cavour engage le Royaume de Piémont-Sardaigne aux côtés de la France et de l’Angleterre dans la guerre de Crimée. Ceci lui permet, une fois la victoire acquise, d’être présent à la table de négociation du Traité à Paris, de faire entendre sa voix, et de nouer un contact personnel avec Napoléon III. En outre, Victor-Emmanuel et lui, pour pousser l’Empereur à s’intéresser à l’Italie, connaissant ses penchants pour la gent féminine, envoient à Paris une ambassadrice de charme, la jolie Comtesse de Castiglione. Elle séduit l’Empereur et devient un temps sa maîtresse. On a dit qu’elle est à l’origine de l’unité italienne, ce qui est sans aucun doute exagéré. Mais il n’est vraisemblablement pas faux qu’elle se soit employée à intéresser le chef de l’Etat français aux problèmes italiens et aux ambitions de Victor-Emmanuel et de Cavour. Elle a sans doute plaidé en usant de ses charmes naturels pour que Napoléon III contribue à aider Victor-Emmanuel à libérer l’Italie de l’Autriche.

Quoi qu’il en soit, Cavour rencontre secrètement l’Empereur à Plombières le 21 juillet 1858. Ensemble, ils concluent un accord : la France aidera militairement la Sardaigne contre l’Autriche, et l’Italie, débarrassée de la tutelle autrichienne, sera organisée en trois Etats : le Nord aux Sardes, le Centre à Jérôme Bonaparte (cousin de Napoléon), et le Sud au descendant du Prince Murât (qui fut compère de Napoléon et Roi de Naples). En outre, la France obtiendra en échange de ses services la Savoie. L’accord prévoit enfin que l’alliance franco-sarde sera renforcée par le mariage du cousin de Louis-Napoléon, Plon-Plon, avec la fille du Roi. Le mariage a lieu à Turin en janvier 1859, et le traité d’alliance est signé le même jour : il confirme les termes de l’accord et stipule en outre – c’est une demande de l’Empereur, malgré les réserves de Cavour – que le Comté de Nice, en cas de victoire sur l’Autriche, sera également rattaché à la France. Voici donc Nice à nouveau convoitée par la France.

L’Autriche déclare la guerre à la Sardaigne. Conformément à l’accord donné, la France soutient son alliée. Elle remporte le 4 juin 1859 la victoire de Magenta et le 24 juin celle de Solferino. Les armées autrichiennes sont contraintes de reculer. Napoléon III propose à François-Joseph l’armistice de Villafranca, qui ne reprend que partiellement l’accord passé avec Cavour : il maintient notamment la Vénétie sous domination autrichienne alors qu’il était prévu qu’elle deviendrait sous domination sarde. Cavour, furieux, démissionne. Napoléon III n’ose plus parler du transfert à la France de la Savoie et du Comté de Nice. Nice restera-t-elle sarde ?

Finalement, les dispositions prévues par l'armistice ne seront pas mises en œuvre. Les Provinces d'Italie centrale décident de chasser leurs princes, prennent l'initiative de demander leur rattachement au Royaume de Piémont-Sardaigne, et font confirmer cette volonté par un plébiscite de leurs populations. L'unification de l'Italie est alors en marche, et Cavour revient aux affaires en janvier 1860. Il renoue le dialogue avec la France, ce qui aboutit à un second accord, secret, le 12 mars : la France accepte l'unité italienne autour de la Sardaigne et recevra en échange le Comté de Nice et la Savoie. L'accord prévoit toutefois que les populations devront être consultées.

Dans les semaines qui suivent, même si l'accord est en principe secret, les Niçois commencent à se douter que le Roi pourrait envisager de les transférer à la France, ce qui engendre un vif débat local. L'opinion n'est pas totalement surprise, car un parti pro-français s'était développé à Nice depuis quelques années, regroupant des notables qui pensent que la situation économique de Nice serait meilleure si elle devenait française. Ils s'appuient notamment, pour diffuser cette thèse, sur le fait que le Piémont-Sardaigne a aboli les franchises du port de Nice, ce qui a eu pour effet de détourner le commerce vers Gênes. En cette fin des années 1850, le bruit court donc que Nice pourrait être détachée du royaume de Sardaigne au profit de la France. Le journal "L'Avenir de Nice" s'affirme pro-français, tandis que "Il Nissardo" milite pour le maintien de l'union avec le Piémont-Sardaigne, et que "La Terre Promise" demande l'autonomie du Comté. Les partisans de l'annexion française se retrouvent le soir pour les spectacles du Théâtre français, pendant que les partisans du statu quo suivent ceux du Théâtre royal : il n'est pas rare que les représentations soient interrompues par des bagarres dans le public et que la police soit obligée d'intervenir. Garibaldi, le célèbre député niçois, essaie de faire revenir le Parlement de Turin sur le projet d'annexion par la France, mais sans succès. Localement, le débat est vif. Les responsables de la ville vont jusqu'à écrire à Victor-Emmanuel pour lui demander de ne pas abandonner Nice. Ils ne savent pas encore qu'il a déjà pris sa décision et qu'un accord secret a été signé avec Louis-Napoléon.

Dans cet accord secret du 12 mars 1860, rendu public le 24, une clause prévoyait que la cession de Nice (comme celle de la Savoie) ne serait effective qu'après consultation des populations concernées. Cette clause sera mise en œuvre sans attendre. Le 1^{er} avril, Victor-Emmanuel II publie une proclamation aux habitants de la Savoie et de Nice, par laquelle il les délie de leur serment de fidélité envers lui et les invite à participer au plébiscite qui va être organisé et se déroulera les 15 et 16 avril dans tout le Comté de Nice (et le 22 et 23 avril en Savoie).

La France et le Piémont-Sardaigne n'ont pas l'intention de laisser le plébiscite leur échapper : un vote négatif serait pour l'une et l'autre une catastrophe politique. C'est pourquoi Cavour demande aux autorités d'appeler la population à voter "oui". Napoléon III, de son côté, envoie un représentant convaincre les autorités de ses bonnes intentions pour éviter toute opposition. L'évêque lui-même, comme le gouverneur et la plupart des personnalités, appelleront au vote positif. Victor-Emmanuel II retire ses troupes du Comté et celles de Napoléon III y entrent. Les fonctionnaires sardes sont mutés en Piémont-Sardaigne avant même le plébiscite et sont remplacés par des Niçois. Le jour du vote, la population n'a à sa disposition que des bulletins "oui". Il est difficile de voter "non" d'autant qu'il n'y a pas d'isoloir et

que les troupes françaises sont présentes. Le résultat est en conséquence pour l'ensemble du Comté : 25 933 votants ; 25 743 oui ; 160 non ; pour la ville de Nice : 6846 votants ; 6810 oui ; 11 non.

La cérémonie de remise du Comté de Nice à la France a lieu au palais du Gouverneur sarde (qui va aussitôt devenir la résidence du Préfet français) le 14 juin 1860 à midi. Un procès-verbal est signé par les autorités. Le drapeau sarde est remplacé par le drapeau français. Un *Te Deum* est chanté à la cathédrale. Deux jours plus tard, le 16 juin, une fête de l'annexion a lieu à Paris, avec promenade aux flambeaux, distribution de nourriture aux indigents, illuminations, chants, spectacles et banquets. Incontestablement, l'Empereur tient à ce que l'on sache qu'il a été capable, comme l'avait fait Napoléon I^{er}, d'agrandir le territoire français et de prendre une revanche sur le Traité de 1815 qui avait consacré l'effondrement de l'Empire français.

Le 23 juin 1860, une loi française crée (ou plutôt re-crée) le Département des Alpes-Maritimes, dont Nice devient (ou plutôt re-devient) le chef-lieu. Les 12 et 13 septembre, des festivités sont organisées à l'occasion de la venue à Nice du couple impérial. Le Préfet explique alors le sens de leur visite : "leurs majestés, touchées par le mouvement unanime au milieu duquel deux belles provinces sont venues accroître la force de leur empire" souhaitent "cimenter à leur tour, par leur présence, une indissoluble union". Cette venue de l'Empereur et de l'Impératrice contribue à imprégner les esprits des Niçois du fait qu'ils sont désormais Français.

Tous les problèmes ne sont cependant pas encore réglés, car Cavour et Napoléon III n'avaient pas dans leur accord précisé où passerait la frontière entre les deux états, et en conséquence certaines villes de l'ancien Comté de Nice ignorent si elles sont françaises ou piémontaises. Le principe des frontières naturelles pour délimiter les Etats ayant été plusieurs fois évoqué de part et d'autre, il semble acquis que toutes les communes à l'est des crêtes alpines devraient être piémontaises, et que toutes celles qui sont à l'ouest devraient être françaises. Mais, Cavour essaie, dans les discussions de 1860-1861, de conserver Menton et Roquebrune (qui ont demandé à être détachées de Monaco), ainsi que les villes de la vallée de la Roya, qui sont sur la route du col qui conduit à l'Italie. Leur position est pour lui stratégique : les posséder lui permettrait d'arrêter toute volonté d'intrusion militaire dans son pays. Finalement, un traité est signé le 7 mars 1861 à Turin : le Piémont-Sardaigne réussira à conserver quelques territoires de chasse pour son roi dans les hautes vallées de la Tinée et de la Vésubie, et une partie de la vallée de la Roya (les villes de La Brigue et de Tende, qui avaient pourtant voté "oui" au plébiscite, et qui ne deviendront françaises qu'en 1945, après la deuxième guerre mondiale et la défaite de l'Italie alliée à l'Allemagne).

Au lendemain de la réunion à la France, une nouvelle administration se met petit à petit en place, et des élections municipales sont organisées. L'ancien syndic Malausséna, apprécié de Cavour comme de Napoléon III, qui avait su plaire aux deux parties en rendant service à chacune, devient maire. Il y a bien entendu des déçus, et quelques dizaines de familles aristocratiques niçoises émigrent vers le Piémont. Mais, au lendemain du transfert de nationalité souhaité par les deux Etats et validé par un plébiscite, l'appartenance de Nice à la France ne semble plus un problème.

Pourtant elle le redevient moins d'une dizaine d'années plus tard, après la défaite de Napoléon III à Sedan et la chute de l'Empire en 1870. Un mouvement séparatiste essayait depuis quelques années de promouvoir l'idée d'un retour dans le

giron de Victor-Emmanuel II. Mais celui-ci avait réussi en grande partie l'unité italienne et avait été proclamé roi d'Italie en 1861, et il se préoccupait surtout de fédérer les Etats du Sud qui lui manquaient encore. Même s'il existait alors à Turin un mouvement de sympathie pour les séparatistes niçois, le Roi ne le soutenait pas. En octobre 1870, Thiers, chef de l'Etat français, se rend à Florence et propose au roi d'Italie de lui rendre Nice contre la participation de l'Italie à la guerre contre la Prusse : le roi refuse. L'Italie ne revendique plus Nice. D'ailleurs au même moment, Bismarck, lors des négociations de Versailles, utilisant un argumentaire imprimé à Nice, propose de faire de Nice et de la Savoie des Etats neutres sur le modèle du Luxembourg : personne ne le suit. Nice, comme la Savoie est devenue de fait bien française.

Pendant des séparatistes continuent d'agir à Nice, et trouvent un écho dans la population, qui est déçue de l'action de ses dirigeants. Aux élections législatives de février 1871, les Niçois ont à élire quatre députés : ils choisiront trois séparatistes, dont le célèbre Garibaldi, devenu un véritable mythe à Nice. Aux élections municipales de mars suivant, c'est une liste séparatiste qui est élue. Mais le mouvement séparatiste ne prend pas solidement dans l'opinion. Il s'affaiblit et se divise. En juillet 1871, son candidat Borriglione perd les législatives partielles et changera de position peu après. En mai 1874, le député séparatiste Picon évoque publiquement le retour de Nice à la Maison de Savoie et est en conséquence contraint à démissionner. Son collègue Bergondi, lui, se suicide. Le séparatisme s'éteint alors, même si, dans les cercles culturels notamment, l'affirmation d'une identité niçoise reste constamment entretenue.

Contrairement à la Savoie, il n'y a pas aujourd'hui d'élus politiques niçois qui se réclament du séparatisme. Il y a cependant un mouvement qui, pour être discret, n'en est pas moins actif : il s'efforce de démontrer que l'histoire du Comté de Nice n'aurait jamais dû, s'il n'y avait pas eu un coup de force, déboucher sur le rattachement. Il affirme que ce rattachement n'a pas de fondement juridique acceptable.

IV – Alors, Nice aujourd'hui est-elle juridiquement française ?

A partir de 1860, Nice devient donc de fait durablement française. La petite Commune indépendante du Moyen-âge s'est liée à la Maison de Savoie en 1388 pour échapper à la tutelle de la Provence, ce qui a eu pour conséquence d'attiser la convoitise de la France, qui l'a envahi à plusieurs reprises (sous François I^{er} et sous Louis XIV notamment) et qui a fini par marchander son acquisition contre un soutien militaire. En 1860, la France récupérait ainsi une petite ville, considérée alors comme la quarante quatrième ville du pays, mais qui allait rentrer, grâce au tourisme, dans une dynamique de développement économique extraordinaire. De quarante quatrième, elle est aujourd'hui devenue la cinquante ville de France !

L'Italie ne la revendique plus. La France n'imaginerait pas de s'en séparer. Son appartenance à la France semble désormais une évidence. Pourtant certains, à Nice et hors de Nice, affirment que les mentalités sont différentes de ce qu'elles sont dans la République, et que ceci s'explique par l'histoire. Quelques personnes vont jusqu'à remettre en question l'intérêt pour Nice d'appartenir encore à la France, et prônent l'indépendance du Pays niçois, c'est-à-dire, en quelque sorte, le retour à la

situation d'avant la dédition de 1388. Ce mouvement est faible dans l'opinion. Il n'utilise pas les méthodes des mouvements autonomistes qui agissent ailleurs. Il se limite, pour l'instant en tout cas, à avancer et à publier des arguments au service de ses thèses et de ses propositions. Il n'utilise pas la force et se limite à des arguments "intellectuels".

Parmi ces arguments, il en est quelques-uns qui méritent plus d'attention que d'autres :

- Un de ces arguments est linguistique. L'une des raisons invoquées pour conforter la thèse de racines communes à la Provence (donc à la France) et au Pays niçois tiendrait au fait que le nissard (la langue des niçois) serait une variante de l'occitan. Cette thèse a été et est fortement contestée, notamment au sein de l'Academia Nissarda à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e. Selon ces contestataires, il existerait entre le nissard et l'occitan des points communs mais aussi des différences fortes qui invitent à donner à ces deux langues des origines différentes, et donc aux deux peuples qui les ont parlées des origines différentes. Ceci conduirait à poser qu'il n'y a pas de raison naturelle, ou plus exactement linguistique, de vouloir réunir provençaux et niçois. Le débat est encore ouvert aujourd'hui sur ces deux thèses.

- Un second argument avancé pour contester l'union (l'annexion, disent les tenants de cet argument) de Nice à la France est que le traité de 1860 serait fondé sur une base invalide. Il est en effet basé sur un plébiscite, mais ce plébiscite aurait été "manipulé" par les autorités françaises. En conséquence, le traité, qui dit mettre en œuvre une volonté populaire, est en réalité un coup de force. On ne saurait, pour ceux qui affirment cette thèse, accepter la situation actuelle, qui de ce point de vue, n'a donc pas de fondement juridique réel.

- Un troisième argument, pour refuser le rattachement de Nice à la France est également de nature juridique : le traité a été signé par le Roi Sarde qui a ainsi transmis le Comté de Nice à la France. Or le roi Sarde n'était pas propriétaire du Comté de Nice et ne pouvait donc le transmettre. En effet les Niçois, par la dédition de 1388, s'étaient placés sous la protection des Savoie. Certes le Duc de Savoie est devenu Roi de Sardaigne, mais, concernant Nice, il n'avait le droit, pense-t-on, d'agir qu'en qualité de Duc de Savoie : ce n'est pas ce qu'il a fait. Le Roi Sarde n'avait pas, dit-on encore, le droit de signer le Traité de Turin. Et le traité, en conséquence, n'ayant pas été signé par le Duc de Savoie, n'aurait aucune validité.

- Un quatrième argument prolonge le précédent. Si les Niçois par la Dédition de 1388 se sont placés sous la protection des Savoie, ils ne lui ont pas pour autant donné leur territoire. Plusieurs engagements, depuis 1388, avaient d'ailleurs été pris par les Savoie de ne pas ôter à Nice ses libertés propres et de ne pas la transmettre à qui que ce soit. Le Duc de Savoie, de ce point de vue, n'avait donc pas le droit de céder Nice à Napoléon III. Et Nice ne pouvait donc pas devenir française.

- Il est un cinquième argument qui conduirait également à considérer le Traité de 1860 comme caduc. Selon certains, il existerait des preuves que, lorsqu'il était bébé, le futur roi Victor-Emmanuel II aurait été étouffé par sa nourrice, qui l'aurait remplacé dans son berceau par un autre bébé sans que personne ne s'en rende compte. Le Victor-Emmanuel qui a signé le Traité de Turin serait donc un imposteur, sans le savoir certes, mais il ne serait pas l'héritier de la Maison de Savoie. Un traité signé par un imposteur serait en droit, invalide. Et Nice serait donc toujours rattachée, en droit à la Maison de Savoie.

- Enfin, un sixième argument est avancé. Lorsqu'à l'issue de la Seconde guerre mondiale, les vainqueurs ont redessiné les frontières politiques en Europe, ils ont confirmé que le Pays niçois et la Savoie sont des territoires français, et ils leur ont même ajouté les communes de Tende et de La Brigue, situées à l'est de Nice et à l'ouest de l'Italie, et que Cavour avait souhaité conserver sous tutelle italienne. Mais les alliés ont alors, en 1947, précisé que les anciens traités devraient être communiqués à l'ONU. Or la France n'a jamais communiqué à l'ONU le Traité de Turin de 1860, ce qui de fait empêcherait la confirmation de l'attribution à la France du pays niçois, de La Brigue et de Tende.

Tous ces arguments et quelques autres ont conduit un Niçois, Alain Roullier-Laurens, président-fondateur de la Ligue pour la Restauration des Libertés Niçoises, la LRLN, à prendre l'initiative, avec le Savoyard Jean de Pingon, Président de la Ligue Savoisiennne, de publier le 24 mars 2010, le jour du cent cinquantième du Traité de Turin, une "Déclaration de Genève" qui conteste le statut actuel de Nice et de la Savoie. Ils ont envoyé ce texte à tous les chefs d'Etats concernés, et ont saisi l'ONU pour obtenir l'application du droit international qu'ils estiment bafoué.

La démarche de Roullier-Laurens, fondée sur des arguments juridiques selon lui solides, est en réalité politique. Dans plusieurs de ses écrits, et notamment dans un volumineux ouvrage qu'il a publié en 2003 (*Nice – Demain l'Indépendance*, chez France-Europe-Editions), il s'efforce de démontrer d'une part que Nice n'a jamais depuis le Moyen-âge renoncé d'elle-même à son indépendance, et d'autre part que l'indépendance retrouvée serait économiquement vivable puisque Nice se trouverait dans une position identique à celle de Monaco.

Pour faire avancer sa thèse, Roullier-Laurens ne se contente pas d'écrire. Il noue des contacts avec des politiques, et envisage de présenter des candidats à des élections (ce qui se fait depuis les années 1990 en Savoie). Le site internet qu'il entretient a par ailleurs soutenu un Niçois qui, condamné pour un excès de vitesse à Nice, devait être jugé par un tribunal extérieur à Nice : cette personne aurait eu raison de contester la procédure au nom du fait que la Dédition de 1388 n'autorise aucun juge, sauf les Niçois, à juger des Niçois. Enfin, Roullier-Laurens, comme le Président de la Ligue Savoyarde, ont soutenu (s'ils ne l'ont pas poussé) un Député français, Yves Nicollin, à poser à l'Assemblée il y a quelques mois une question au gouvernement sur la légalité de la possession par la France de Nice et de la Savoie au regard des traités internationaux. Le Ministère de l'Intérieur lui a d'ailleurs répondu que, selon lui, le Traité de Turin est valide, sans toutefois répondre au fond sur la solidité des arguments de ceux qui le contestent.

A l'occasion du cent cinquantième du Traité du 24 mars 1860, le Figaro (le 11 avril 2010) a évoqué le sujet. Nice Matin (le 31 mai 2010) en a fait un long article, exposant les risques juridiques qui pèsent sur Nice. Un universitaire niçois, David Pavot, spécialiste de droit international, y fait part de son point de vue et rassure les Niçois francophiles : selon lui, même si le Traité de Turin était abrogé par l'ONU au nom des arguments avancés, il continuerait de produire des effets au nom de la pratique coutumière. En droit interne français, les textes écrits ont plus de valeur que la coutume. Mais en droit international, la coutume établie, dit-il, prime sur le droit national. En conséquence, même si l'intégration de Nice dans la République française n'a pas, ajoute-t-il, de fondement juridique écrit solide, elle est au plan international une coutume établie depuis cent cinquante ans, ce qui la rend solidement fondée.

Voilà qui règle la question du statut politique du Pays Niçois. Mais qui n'enlève rien à la spécificité forte de la culture niçoise. Car, comme l'écrivent deux historiens de l'identité niçoise en évoquant l'annexion de 1792 (Hervé Barelli et Roger Rocca, dans *Histoire de l'Identité niçoise*, éditions SERRE, 2002, page 89), le rattachement de Nice à la France a été légitimé par un traité, mais "légitimation ne vaut pas intégration".

Nice est légitimée, sans aucun doute, au moins par le temps qui a passé depuis 1860. Mais est-elle véritablement intégrée ? Ceci est un autre problème...

BIBLIOGRAPHIE

- ACADEMIA NISSARDA éd., *Vers un nouveau destin de Nice à la veille de 1860*, revue Nice Historique, Academia Nissarda, oct.- déc. 2009
- ACADEMIA NISSARDA éd., *L'année 1860 – Chroniques de l'Annexion*, revue Nice Historique, Academia Nissarda, janv. – sept. 2010
- AGULHON Maurice, *Histoire de France : La République (1880 à nos jours)*. Hachette, 1990
- AGULHON Maurice et COULET Noël, *Histoire de la Provence*, Que sais-je, PUF, 1987
- ASTRO Charles éd., *La Maison de Savoie à Nice – 7388 – 7860*, Direction de l'Action culturelle de la ville de Nice, 1988
- BARATIER E., DUBY G., HILDESHEIMER L, *Atlas historique de Provence, Comtat Venaissin, Principauté d'Orange, Comté de Nice et Principauté de Monaco*, Armand Colin, 1969
- BARELLI Hervé et ROCCA Roger, *Histoire de l'identité niçoise*. Serre éditeur, 2002
- BERNSTEIN Serge et MILZA Pierre, *L'Italie contemporaine, du Risomimento à la chute du fascisme*, Armand Colin, 1995
- CASTELA Paul, *Nice – Une capitale historique*, Editions Giletta – Nice Matin, 2002
- COMPAN André, *Histoire de Nice et de son Comté*, Serre Editions, 1988
- DUBY Georges, *Histoire de France : le Moyen-âge (947- 1460)*, Hachette, 1987
- DUBY Georges, *Grand Atlas historique*, Larousse, 2008
- DURAND Jean-Dominique, *L'Italie de 1815 à nos jours*. Hachette, 1999
- FAVIER Jean éd., *Histoire de France*, 6 volumes, Fayard, 1984-1988
- FOULLERON Thomas, *Histoire de Monaco*, Ed. Direction de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports de la Principauté de Monaco, 2010
- FURET François, *Histoire de France : la Révolution (1770 – 1880)*, Hachette, 1988
- GIAUME Jean-Marc et MAGAIL Jérôme éd., *Le Comté de Nice – De la Savoie à l'Europe : identité, mémoire et devenir, Actes du Colloque de Nice du 24-27 avril 2002*, Serre Editeur, 2006
- GONNET Paul, *La réunion de Nice à la France*, Ed. du Cabri, 2003
- GUIBAL Jean éd., *1860-2010, Chronique d'un rattachement*. Ed. Glénat, 2010,

LACROIX Jean-Bernard éd., *Napoléon III et les Alpes-Maritimes*, Silvana Editoriale / Conseil général des Alpes-Maritimes, 2009

LEROY-LADURIE Emmanuel, *Histoire de France : l'Etat Royal (1460 – 1610)*, Hachette, 1987

LEROY-LADURIE Emmanuel, *Histoire de France : l'Ancien Régime (1610-1770)*, Hachette, 1991

LEROY-LADURIE Emmanuel, *Histoire des régions de France*, Point Histoire, Le Seuil, 2001

LES CAHIERS DE LA MEDITERRANEE éd., *Les crises dans l'histoire des Alpes-Maritimes*, Revue du Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine, Université de Nice, juin 2007

NIQUE Christian éd., *Vive la France, 1860- 1947*. Serre Editions, 2010

NOFRI Gaël, *Napoléon III – Visionnaire de l'Europe des nations*. Ed. François-Xavier de Guibert, 2010

ROULLIER-LAURENS Alain, *Nice – Demain l'indépendance*, France – Europe Editions, 2003

SEGUIN Philippe, *Louis-Napoléon le Grand*, Grasset, 1990

SELLIER Jean, *Atlas historique des Provinces et Régions de France*, Ed. La Découverte, 1997